

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1994



Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements

C I R D I

RAPPORT ANNUEL 1994



**Centre international pour le règlement
des différends relatifs aux investissements**

Table des matières

Page

- 3** Lettre de transmission
 - 4** Introduction du Secrétaire général
 - 6** Etats membres
 - 6** Différends soumis au Centre
 - 7** Listes de conciliateurs et d'arbitres
 - 8** Publications
 - 10** Conférences
 - 11** Vingt-septième session annuelle du
Conseil administratif
 - 11** Finances
-

Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

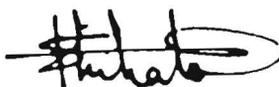
le 1 septembre 1994

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'Article 5(4) du Règlement administratif et financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil administratif le Rapport annuel sur les activités du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, comme le prescrit l'Article 6 (1) (g) de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le présent Rapport annuel couvre l'exercice allant du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994.

Le Rapport comprend les états financiers du Centre dûment vérifiés, présentés en vertu de l'Article 19 du Règlement administratif et financier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Monsieur Lewis T. Preston
Président
Conseil administratif
Centre international pour le règlement des différends
relatifs aux investissements

Introduction du Secrétaire général

Au cours de l'exercice 94, sept nouveaux pays ont signé la Convention du CIRDI, portant le nombre des Etats signataires à 130. En outre, quatre pays ont ratifié la Convention au cours de l'année, ce qui porte le nombre total des Etats membres à 113. A aucun moment depuis les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Convention en 1966, l'accroissement du nombre des Etats membres n'a été aussi fort qu'au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, les Etats devenus contractants depuis quelques années représentent des régions très diverses. Ainsi, cette année a vu la ratification du Pérou, de la Slovaquie, de la Slovénie et du Zimbabwe.

La confiance dont jouissent les mécanismes de règlement des différends du Centre transparaît non seulement dans l'augmentation régulière du nombre des Etats contractants, mais aussi dans le fait que les Etats membres n'hésitent pas à faire référence à l'arbitrage du CIRDI dans leur législation nationale et dans leurs traités bilatéraux et multilatéraux relatifs aux investissements. A la fin de l'exercice 94, quelque 30 lois nationales et plus de 300 traités bilatéraux concernant les investissements faisaient référence sous une forme ou une autre aux dispositifs de règlement des différends employés par le Centre.

Dans deux des différends soumis au CIRDI, les tribunaux qui avaient été saisis de l'affaire se sont déclarés incompétents. C'est la première fois que des différends soumis au CIRDI prennent fin par des sentences arbitrales admettant les déclinatoires de compétence. Comme il est indiqué ailleurs dans ce Rapport annuel, deux nouvelles demandes ont été enregistrées cette année : une demande d'arbitrage et une demande en conciliation.

Comme dans les années précédentes, le CIRDI a reçu, au cours de l'exercice écoulé, beaucoup de demandes de renseignements le

concernant et de demandes d'aide dans la rédaction de clauses CIRDI. A cet égard, les versions espagnole et française des clauses modèles du CIRDI (*ICSID Model Clauses*) ont été publiées au cours de l'année écoulée. Parmi les autres publications parues durant l'exercice 94 figurent une version révisée des brochures d'*ICSID Cases* et de l'*ICSID Bibliography*. Le Centre a en outre poursuivi son programme très réussi de publications sur le droit des investissements étrangers avec deux nouveaux numéros de la *ICSID Review* et quatre nouveaux numéros des collections du CIRDI intitulées *Investment Laws of the World* et *Investment Treaties*. Ces publications ont enrichi les collections en y incorporant les codes des investissements de 21 pays et plus de 50 nouveaux traités bilatéraux relatifs aux investissements.

Outre ses travaux de publication, le personnel a fourni des conseils pour la rédaction de projets de loi sur l'arbitrage et sur les investissements. A cet égard, il convient de rappeler que le Centre a collaboré à la préparation du Rapport du Groupe de la Banque mondiale sur le Cadre juridique pour le traitement de l'investissement étranger. Ce rapport a eu pour résultat la publication, en septembre 1992, par le Comité du développement, d'un ensemble de directives sur le traitement de l'investissement étranger direct. Durant l'année écoulée, le Centre a répondu à de nombreuses demandes de renseignements sur les directives et a présenté des études sur l'évolution des directives à de nombreuses conférences. Son personnel a également participé à diverses conférences d'arbitrage, notamment au dixième colloque sur l'arbitrage international, coparrainé avec la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et l'American Arbitration Association.

Le bilan énoncé plus haut témoigne du rôle positif que le CIRDI joue dans l'amélioration du climat de l'investissement international. La réalisation de ce bilan par le Centre est la meilleure garantie que la confiance placée dans le mécanisme pour le règlement des différends du CIRDI portera ses fruits dans les années à venir.

Ibrahim F.I. Shihata
Secrétaire général

Etats membres

Au cours de l'exercice écoulé, le Cambodge, l'Espagne, le Nicaragua, l'Ouzbékistan, la République slovaque, la Slovénie et le Venezuela ont signé la Convention. Le Pérou, la République slovaque, la Slovénie et le Zimbabwe ont déposé leurs instruments de ratification. Au 30 juin 1994, 130 Etats avaient signé la Convention et 113 d'entre eux l'avaient également ratifiée. La liste complète des Etats contractants et signataires de la Convention au 30 juin 1994 figure à l'Annexe 1.

Différends soumis au Centre

Au cours de l'exercice, le Centre a eu à connaître de cinq affaires. On trouvera ci-après un rappel des principaux faits concernant ces affaires.

- 1) *Vacuum Salt Products Limited c. Gouvernement de la République du Ghana (Affaire ARB/92/1)*

6-12 novembre 1993 — Le Tribunal se réunit à La Haye.

31 janvier-2 février 1994 — Le Tribunal se réunit à La Haye.

16 février 1994 — Le Tribunal rend une sentence par laquelle il se déclare incompétent à connaître du litige.

- 2) *Scimitar Exploration Limited c. République populaire de Bangladesh et Bangladesh Oil, Gas and Mineral Corporation (Affaire ARB/92/2)*

17 septembre 1993 — Le Tribunal rend une ordonnance de procédure.

15-16 novembre 1993 — Le Tribunal tient des audiences à Londres.

4 mai 1994 — Le Tribunal rend une sentence par laquelle il se déclare incompétent à connaître du litige.

- 3) *American Manufacturing & Trading, Inc. c. République du Zaïre (Affaire ARB/93/1)*

1er octobre 1993 — Le Tribunal tient sa première session à Washington, D.C.

Listes de conciliateurs et d'arbitres

9 décembre 1993 — Le Demandeur dépose un mémoire.

30 mai 1994 — Le Défendeur dépose un contre-mémoire.

17 juin 1994 — Le Demandeur dépose une réponse.

4) *Philippe Gruslin c. Gouvernement de la Malaisie (Affaire ARB/94/1)*

13 janvier 1994 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance d'arbitrage.

31 mai 1994 — Le Tribunal composé de Prof. Sompong Sucharitkul comme arbitre unique est constitué.

5) *SEDITEX c. Gouvernement de Madagascar (Affaire CONC/94/1)*

13 juin 1994 — Le Secrétaire général enregistre une requête pour l'introduction d'une instance de conciliation.

Conformément à l'Article 3 de la Convention, le Centre tient une Liste de conciliateurs et une Liste d'arbitres. Pour chacune de ces deux listes, chaque Etat contractant peut désigner un maximum de quatre personnes et le Président du Conseil administratif peut désigner un maximum de dix personnes.

Au cours de l'exercice, les désignations pour ces deux listes ont été les suivantes :

LISTE DU PRÉSIDENT

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations prenant effet le 27 avril 1994 : Professeur Ian Brownlie, M. Monroe Leigh, Juge Kéba Mbaye, Professeur Sompong Sucharitkul (renouvellement de désignations), Juge Mohammed Bedjaoui et Juge José Maria Ruda.

ITALIE

Liste de conciliateurs et liste d'arbitres — désignations prenant effet le 16 mars 1994 : M. Piero Bernardini, Professeur Andrea Giardina, Professeur Giorgio Sacerdoti (renouvellement de désignations) et Professeur Luigi Ferrari Bravo.

JAPON

Liste de conciliateurs — désignations prenant effet le 23 décembre 1993 : M. Toru Nakagawa (renouvellement de désignation), M. Minoru Masuda, M. Michiya Matsukawa et M. Shinroku Morahashi.

Liste d'arbitres — désignations prenant effet le 23 décembre 1993 :

Publications

M. Ichiro Kato (renouvellement de désignation), M. Yusuke Kashiwagi, M. Katsuhiro Utada et M. Yaeji Watanabe.

PAKISTAN

Liste de conciliateurs — désignations prenant effet le 5 octobre 1993 :

M. Mohammad Yaqub Ali Khan, M. Mohammad Afzal Cheema, M. Aftab Farrukh (renouvellement de désignations), et M. le juge Khalik-ur-Rehman Khan.

Liste d'arbitres — désignations prenant effet le 5 octobre 1993 :

M. le juge Irshad Hasan Khan, M. Mazhar-ul Haq, M. Wassim Sajjad et M. Syed Sharifuddin Pirzada (renouvellement de désignations).

La liste complète des personnes figurant dans les deux listes se trouve dans le document ICSID/10.

News from ICSID

Ce bulletin fournit des renseignements sur les activités du Centre et les différends en cours d'instance devant le CIRDI; il contient aussi des articles sur des questions d'actualité. Au cours de l'exercice, deux numéros de *News from ICSID* sont parus : Vol. 10, No 2 (été 1993) et Vol. 11, No 1 (hiver 1994). Ces numéros contenaient des articles sur le projet de charte européenne de l'énergie et sur l'accord de libre-échange nord-américain.

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal

Cette revue semestrielle publie des articles sur la législation nationale et internationale régissant le droit des investissements étrangers. Les seizième (automne 1993) et dix-septième (printemps 1994) numéros de l'*ICSID Review* sont parus au cours de l'exercice. Le numéro de l'automne 1993 contenait des articles sur l'affaire *Southern Pacific Properties c. République arabe d'Égypte*, ainsi que la sentence rendue dans cette affaire. Ce numéro présentait également une analyse de la loi angolaise de 1988 relative aux investissements. Le numéro du printemps de 1994 contenait des articles sur le président du tribunal arbitral et sur le problème de l'arbitrabilité.

Investment Laws of the World

Deux nouvelles mises à jour de la collection en dix volumes d'*Investment Laws of the World* ont été publiées en mars et juin 1994 (mises à jour 94-1 et 94-4). Elles contiennent les textes législatifs de base en matière d'investissement des pays suivants : Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chine, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Mongolie, Moldova, Ouzbékistan, République kirghize, République tchèque, Roumanie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Plus de 50 nouveaux traités bilatéraux relatifs aux investissements ont été publiés durant l'exercice dans la collection *Investment Treaties* (mises à jour 94-2 et 94-3) du CIRDI. Ces mises à jour comprennent les accords conclus par 48 pays au cours des années 1984 et 1992-93. Un sixième volume regroupant les nouveaux traités du Centre signés pendant l'exercice a été ajouté à la collection.

Autres activités dans le domaine des publications

Au cours de l'exercice, le Centre a également publié les versions française et espagnole de sa brochure *ICSID Model Clauses*. Outre des modèles de clauses applicables dans le cadre de la Convention du CIRDI, cette brochure contient les premières clauses modèles du Centre destinées à être utilisées dans le cadre du Mécanisme supplémentaire du CIRDI, et un exemple d'une clause désignant le Secrétaire général du CIRDI comme autorité chargée de nommer les arbitres ad hoc.

Une nouvelle édition de la brochure *ICSID Cases* a été publiée durant l'année écoulée. La brochure offre des informations sommaires au sujet de chacun des cas enregistrés par le CIRDI jusqu'au 31 mars 1994 (dates relatives au commencement de la procédure, informations concernant l'issue des affaires, noms et nationalités des membres des tribunaux). Enfin un livre sur les traités bilatéraux d'investissement conçu par le Centre a été achevé durant l'année écoulée et sera publié durant l'année 1995.

Conférences

Le 6 septembre 1993, le Secrétaire général a présenté un exposé concernant les directives sur le traitement de l'investissement étranger direct à une conférence organisée à l'université de Dundee en Ecosse. Le 7 octobre 1993, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du U.K. Oil Lawyers' Group de l'Association internationale du barreau, tenue à Londres, le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'importance du CIRDI et des directives du Groupe de la Banque mondiale pour le règlement des différends liés aux conventions d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz. Le Centre a également participé les 11 et 12 octobre 1993 à Beijing à un séminaire sur « Les problèmes juridiques de l'investissement étranger ». A cette conférence, qui était organisée par le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique en collaboration avec l'International Development Law Institute (IDLI), le conseiller juridique du CIRDI a présenté un exposé sur l'AMGI et sur les directives pour le traitement de l'investissement étranger direct.

Le même mois, le Centre a ensuite participé au dixième d'une série de colloques sur l'arbitrage international organisés sous les auspices du CIRDI, de l'American Arbitration Association et de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Ce colloque, qui s'est tenu le 25 octobre 1993 à Coral Gables (Floride) à l'invitation de l'American Arbitration Association, a été consacré à l'examen des questions d'arbitrabilité et de l'exécution des clauses d'arbitrage. Il a réuni quelques 200 participants appartenant aux professions juridiques et aux milieux d'affaires.

Le 11 décembre 1993, le conseiller juridique du CIRDI a présenté un exposé à Mexico aux membres mexicains des commissions de

règlement des différends de l'ALENA sur le chapitre des investissements de l'Accord de libre-échange nord-américain et sur d'autres instruments relatifs aux investissements internationaux. Le Centre a participé à la 88e Assemblée annuelle de l'American Society of International Law, qui s'est tenue à Washington du 6 au 9 avril 1994 ainsi qu'au symposium sur l'arbitrage du CIRDI organisé par la Southwestern Legal Foundation à Dallas, Texas, le 23 juin 1994.

Vingt-Septième session annuelle du Conseil administratif

La vingt-septième session annuelle du Conseil administratif s'est tenue le 30 septembre 1993 à Washington, à l'occasion de l'Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque mondiale.

A cette session, le Conseil a examiné un rapport du Secrétaire général sur les faits récents intéressant le CIRDI et approuvé le Rapport annuel 1993 sur les activités du Centre et le budget pour l'exercice 94. Les Résolutions adoptées lors de la session figurent à l'Annexe 2.

Finances

Les états financiers du CIRDI pour l'exercice 94 sont présentés à l'Annexe 3.

Les dépenses administratives du CIRDI ont été, cette année encore, entièrement financées par la Banque mondiale, en vertu du Mémorandum sur les arrangements administratifs conclu entre la Banque et le CIRDI en février 1967, et par les recettes provenant de la vente de publications.

Il n'a donc pas été nécessaire de faire supporter un excédent de dépenses aux Etats contractants en application de l'Article 17 de la Convention.

Les dépenses du CIRDI liées aux procédures d'arbitrage en instance sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre.

Annexes

Page

- | | | |
|-----------|----|--|
| 14 | 1. | Liste des Etats contractants et signataires de la Convention |
| 17 | 2. | Résolutions du Conseil administratif |
| 18 | 3. | Rapport et états financiers |
| 20 | 4. | Publications du CIRDI |

Annexe 1

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention

(Au 30 juin 1994)

Les 130 Etats qui figurent sur la liste ci-dessous ont signé aux dates indiquées la Convention sur le Règlement des différends en matière d'investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats. Le nom des 113 Etats qui ont déposé leurs instruments de ratification est en caractère gras et les dates de dépôt et d'accession au statut d'Etat contractant par l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne chacun d'eux sont également indiquées.

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Afghanistan	30	sept.	1966	25	juin	1968	25	juil.	1968
Albanie	15	oct.	1991	15	oct.	1991	14	nov.	1991
Allemagne	27	janv.	1966	18	avr.	1969	18	mai	1969
Arabie saoudite	28	sept.	1979	8	mai	1980	7	juin	1980
Argentine	21	mai	1991						
Arménie	16	sept.	1992	16	sept.	1992	16	oct.	1992
Australie	24	mars	1975	2	mai	1991	1er	juin	1991
Autriche	17	mai	1966	25	mai	1971	24	juin	1971
Azerbaïdjan	18	sept.	1992	18	sept.	1992	18	oct.	1992
Bangladesh	20	nov.	1979	27	mars	1980	26	avr.	1980
Barbade	13	mai	1981	1er	nov.	1983	1er	déc.	1983
Bélarus	10	juil.	1992	10	juil.	1992	9	août	1992
Belgique	15	déc.	1965	27	août	1970	26	sept.	1970
Belize	19	déc.	1986						
Bénin	10	sept.	1965	6	sept.	1966	14	oct.	1966
Bolivie	3	mai	1991						
Botswana	15	janv.	1970	15	janv.	1970	14	fév.	1970
Burkina Faso	16	sept.	1965	29	août	1966	14	oct.	1966
Burundi	17	fév.	1967	5	nov.	1969	5	déc.	1969
Cambodge	5	nov.	1993						
Cameroun	23	sept.	1965	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Chili	25	janv.	1991	24	sept.	1991	24	oct.	1991
Chine	9	fév.	1990	7	janv.	1993	6	fév.	1993
Chypre	9	mars	1966	25	nov.	1966	25	déc.	1966
Colombie	18	mai	1993						
Comores	26	sept.	1978	7	nov.	1978	7	déc.	1978
Congo	27	déc.	1965	23	juin	1966	14	oct.	1966
Corée, Rép. de	18	avr.	1966	21	fév.	1967	23	mars	1967
Costa Rica	29	sept.	1981	27	avr.	1993	27	mai	1993
Côte d'Ivoire	30	juin	1965	16	fév.	1966	14	oct.	1966
Danemark	11	oct.	1965	24	avr.	1968	24	mai	1968
Egypte, Rép. arabe d'	11	fév.	1972	3	mai	1972	2	juin	1972
El Salvador	9	juin	1982	6	mars	1984	5	avr.	1984
Emirats arabes unis	23	déc.	1981	23	déc.	1981	22	janv.	1982
Equateur	15	janv.	1986	15	janv.	1986	14	fév.	1986
Espagne	21	mars	1994						
Estonie	23	juin	1992	23	juin	1992	22	juil.	1992
Etats-Unis d'Amérique	27	août	1965	10	juin	1966	14	oct.	1966
Ethiopie	21	sept.	1965						
Fédération de Russie	16	juin	1992						
Fidji	1er	juil.	1977	11	août	1977	10	sept.	1977
Finlande	14	juil.	1967	9	janv.	1969	8	fév.	1969
France	22	déc.	1965	21	août	1967	20	sept.	1967
Gabon	21	sept.	1965	4	avr.	1966	14	oct.	1966
Gambie	1er	oct.	1974	27	déc.	1974	26	janv.	1975
Géorgie	7	août	1992	7	août	1992	6	sept.	1992
Ghana	26	nov.	1965	13	juil.	1966	14	oct.	1966
Grèce	16	mars	1966	21	avr.	1969	21	mai	1969
Grenade	24	mai	1991	24	mai	1991	23	juin	1991

Etat	Signature	Depôt des instruments de ratification	Entrée en vigueur de la Convention
Guinée	27 août 1968	4 nov. 1968	4 déc. 1968
Guinée-Bissau	4 sept. 1991		
Guyana	3 juil. 1969	11 juil. 1969	10 août 1969
Haïti	30 janv. 1985		
Honduras	28 mai 1986	14 fév. 1989	16 mars 1989
Hongrie	1er oct. 1986	4 fév. 1987	6 mars 1987
Les Salomon	12 nov. 1979	8 sept. 1981	8 oct. 1981
Indonésie	16 fév. 1968	28 sept. 1968	28 oct. 1968
Irlande	30 août 1966	7 avr. 1981	7 mai 1981
Islande	25 juil. 1966	25 juil. 1966	14 oct. 1966
Israël	16 juin 1980	22 juin 1983	22 juil. 1983
Italie	18 nov. 1965	29 mars 1971	28 avr. 1971
Jamaïque	23 juin 1965	9 sept. 1966	14 oct. 1966
Japon	23 sept. 1965	17 août 1967	16 sept. 1967
Jordanie	14 juil. 1972	30 oct. 1972	29 nov. 1972
Kazakhstan	23 juil. 1992		
Kenya	24 mai 1966	3 janv. 1967	2 fév. 1967
Koweït	9 fév. 1978	2 fév. 1979	4 mars 1979
Lesotho	19 sept. 1968	8 juil. 1969	7 août 1969
Libéria	3 sept. 1965	16 juin 1970	16 juil. 1970
Lituanie	6 juil. 1992	6 juil. 1992	5 août 1992
Luxembourg	28 sept. 1965	30 juil. 1970	29 août 1970
Madagascar	1er juin 1966	6 sept. 1966	14 oct. 1966
Malaisie	22 oct. 1965	8 août 1966	14 oct. 1966
Malawi	9 juin 1966	23 août 1966	14 oct. 1966
Mali	9 avr. 1976	3 janv. 1978	2 fév. 1978
Maroc	11 oct. 1965	11 mai 1967	10 juin 1967
Maurice	2 juin 1969	2 juin 1969	2 juil. 1969
Mauritanie	30 juil. 1965	11 janv. 1966	14 oct. 1966
Micronésie	24 juin 1993	24 juin 1993	24 juil. 1993
Moldova	12 août 1992		
Mongolie	14 juin 1991	14 juin 1991	14 juil. 1991
Népal	28 sept. 1965	7 janv. 1969	6 fév. 1969
Nicaragua	4 fév. 1994		
Niger	23 août 1965	14 nov. 1966	14 déc. 1966
Nigéria	13 juil. 1965	23 août 1965	14 oct. 1966
Norvège	24 juin 1966	16 août 1967	15 sept. 1967
Nouvelle-Zélande	2 sept. 1970	2 avr. 1980	2 mai 1980
Ouganda	7 juin 1966	7 juin 1966	14 oct. 1966
Ouzbékistan	17 mars 1994		
Pakistan	6 juil. 1965	15 sept. 1966	15 oct. 1966
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 oct. 1978	20 oct. 1978	19 nov. 1978
Paraguay	27 juil. 1981	7 janv. 1983	6 fév. 1983
Pays-Bas	25 mai 1966	14 sept. 1966	14 oct. 1966
Pérou	4 sept. 1991	9 août 1993	8 sept. 1993
Philippines	26 sept. 1978	17 nov. 1978	17 déc. 1978
Portugal	4 août 1983	2 juil. 1984	1er août 1984
République centrafricaine	26 août 1965	23 fév. 1966	14 oct. 1966
République slovaque	27 sept. 1993	27 mai 1994	26 juin 1994
République tchèque	23 mars 1993	23 mars 1993	22 avr. 1993
Roumanie	6 sept. 1974	2 sept. 1975	12 oct. 1975
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 mai 1965	19 déc. 1966	18 janv. 1967
Rwanda	21 avr. 1978	15 oct. 1979	14 nov. 1979
Sainte-Lucie	4 juin 1984	4 juin 1984	4 juil. 1984
Samoa-Occidental	3 fév. 1978	25 avr. 1978	25 mai 1978
Sénégal	26 sept. 1966	21 avr. 1967	21 mai 1967

Etat	Signature			Dépôt des instruments de ratification			Entrée en vigueur de la Convention		
Seychelles	16	fév.	1978	20	mars	1978	19	avr.	1978
Sierra Leone	27	sept.	1965	2	août	1966	14	oct.	1966
Singapour	2	fév.	1968	14	oct.	1968	13	nov.	1968
Slovénie	7	mars	1994	7	mars	1994	6	avril	1994
Somalie	27	sept.	1965	29	fév.	1968	30	mars	1968
Soudan	15	mars	1967	9	avr.	1973	9	mai	1973
Sri Lanka	30	août	1967	12	oct.	1967	11	nov.	1967
Suède	25	sept.	1965	29	déc.	1966	28	janv.	1967
Suisse	22	sept.	1967	15	mai	1968	14	juin	1968
Swaziland	3	nov.	1970	14	juin	1971	14	juil.	1971
Tanzanie	10	janv.	1992	18	mai	1992	17	juin	1992
Tchad	12	mai	1966	29	août	1966	14	oct.	1966
Thaïlande	6	déc.	1985						
Togo	24	janv.	1966	11	août	1967	10	sept.	1967
Tonga	1er	mai	1989	21	mars	1990	20	avr.	1990
Trinité-et-Tobago	5	oct.	1966	3	janv.	1967	2	fév.	1967
Tunisie	5	mai	1965	22	juin	1966	14	oct.	1966
Turkménistan	26	sept.	1992	26	sept.	1992	26	oct.	1992
Turquie	24	juin	1987	3	mars	1989	2	avr.	1989
Uruguay	28	mai	1992						
Venezuela	18	août	1993						
[Rép. soc. féd. de la Yougoslavie	21	mars	1967	21	mars	1967	20	avr.	1967]
Zaïre	29	oct.	1968	29	avr.	1970	29	mai	1970
Zambie	17	juin	1970	17	juin	1970	17	juil.	1970
Zimbabwe	25	mars	1991	20	mai	1994	19	juin	1994

Annexe 2**Résolutions du Conseil administratif**

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil administratif à sa vingt-septième session annuelle le 30 septembre 1993 :

AC(27)/RES/77 — Approbation du Rapport annuel

Le Conseil administratif
DECIDE

D'approuver le Rapport annuel 1993 sur les activités du Centre, tel qu'il figure dans le texte joint au Document AC/93/3.

AC(27)/RES/78 — Adoption du budget pour l'exercice 94

Le Conseil administratif
DECIDE

D'adopter, pour la période allant du 1^{er} juillet 1993 au 30 juin 1994, le budget figurant au paragraphe 2 du Document AC/93/2.

Annexe 3

Rapport et états financiers

Montants exprimés en dollars des Etats-Unis

Variations des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1994</i>	<i>1993</i>
Avoirs en caisse et placements au début de l'exercice	\$ 216.639	\$ 283.133
Acomptes versés au Centre par des parties		
à des procédures d'arbitrage	166.000	298.000
Revenu des placements : montants prévus	3.277	7.930
Décaissements effectués par le Centre pour		
financer les honoraires et les dépenses au		
titre de procédures d'arbitrage	(204.076)	(366.328)
Acomptes et revenus des placements		
correspondants restitués aux parties		
à l'issue de procédures d'arbitrage	(100.737)	—
Payables à la Banque internationale pour		
la reconstruction et le développement	(33.100)	(6.096)
Avoirs en caisse et placements à la fin de l'exercice	<u>\$ 48.003</u>	<u>\$ 216.639</u>

Composition des avoirs en caisse et placements des instances CIRDI

	<i>30 juin 1994</i>	<i>30 juin 1993</i>
Acomptes versés par des parties		
à des procédures d'arbitrage	39.582	91.402
Payables à la Banque internationale pour		
la reconstruction et le développement	—	33.100
Revenus des placements payables à des		
parties à des procédures d'arbitrage	8.421	92.137
Avoirs en caisse et placements	<u>\$ 48.003</u>	<u>\$ 216.639</u>

La note d'accompagnement fait intégralement partie des états financiers.

Annexe 3 (suite)**Note relative aux états financiers**

30 juin 1994 et 30 juin 1993

Le Mémorandum sur les arrangements administratifs entre le Centre et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque), qui est entré en vigueur le 14 octobre 1966, prévoit notamment que, sauf dans la mesure où le Centre peut se faire rembourser par les parties à des procédures les honoraires et les frais des membres des commissions de conciliation, des tribunaux arbitraux et des comités ad hoc, la Banque fournira au Centre les services, locaux et matériels suivants :

- (1) les services de membres du personnel et de consultants; et
- (2) d'autres services administratifs et facilités tels que déplacements, communications, bureaux, mobilier, équipement, fournitures et impression.

La valeur des services fournis par la Banque, diminuée des remboursements effectués par le Centre sur le produit de la vente de ses publications et des droits d'enregistrement, se présentent comme suit :

	<i>Pour l'exercice clos le 30 juin</i>	
	<i>1994</i>	<i>1993</i>
Services du personnel (y compris les bénéfices)	\$ 588.415	\$ 570.654
Déplacements	11.158	7.350
Services contractuels	78.496	77.771
Services administratifs et facilités	<u>27.846</u>	<u>30.705</u>
moins : Remboursements effectués par le Centre sur		
la vente de ses publications et droits d'enregistrement	<u>16.000</u>	<u>15.582</u>
Total	<u>\$ 688.915</u>	<u>\$ 670.898</u>

Les dépenses indiquées ne recouvrent que les montants identifiés par la Banque comme se rapportant directement au Centre; elles ne comprennent donc pas les frais indirects ou généraux de la Banque.

Le Centre ne dispose pas de ressources propres. Les dépenses du Centre effectuées au titre de procédures d'arbitrage sont à la charge des parties, conformément au Règlement administratif et financier du Centre. En vertu de ce Règlement, le Secrétaire général invite les parties à verser périodiquement des acomptes afin de couvrir ces dépenses. Celles-ci sont enregistrées en comptabilité de caisse.

Note: Les états ci-joints des recettes et dépenses du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements sont une traduction française de la version anglaise. Les états financiers, en leur version anglaise, ont été examinés par les comptables indépendants du Centre, Price Waterhouse. Leurs conclusions sur les états financiers figurent dans la version anglaise du rapport annuel.

Annexe 4**Publications du CIRDI****(Publications pouvant être obtenues gratuitement du Centre, sauf indication contraire)**

Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats et Rapport des Administrateurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Doc. CIRDI/2 (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et signataires de la Convention, Doc. ICSID/3 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol, français)

CIRDI, Règlements, Doc. CIRDI/4/Rév. 1 (mai 1975), contient les textes des Règlements du Centre entrés en vigueur du 1er janvier 1968 au 26 septembre 1984 (anglais, espagnol et français)

Clauses modèles du CIRDI, Doc. CIRDI/5/Rév. 2) (1er février 1993) (anglais, espagnol et français)

Liste des Etats contractants et des mesures prises par eux aux fins d'application de la Convention, Doc. CIRDI/8 (mises à jour périodiques) (anglais, espagnol et français)

Liste des Conciliateurs et Arbitres, Doc. CIRDI/10 (mises à jour périodiques) (anglais)

Mécanisme supplémentaire pour l'administration de procédures de conciliation, d'arbitrage et de constatation des faits, Doc. CIRDI/11 (juin 1979) (anglais, espagnol et français)

Bibliographie concernant le CIRDI, Doc. CIRDI/13/Rév. 2 (1er mars 1992) (anglais)

CIRDI — Documents de base, Doc. CIRDI/15 (janvier 1985) (contient les textes des Règlements en vigueur depuis le 26 septembre 1984 et le texte de la Convention du CIRDI (anglais, espagnol et français)

Affaires soumises au CIRDI, Doc. CIRDI/16/Rév. 3 (31 mars 1994) (anglais)

Rapport annuel du CIRDI (1967–) (anglais, espagnol et français)

News from ICSID (semestriel) (anglais)

L'arbitrage dans le cadre de la Convention du CIRDI par Aron Broches (octobre 1991) (anglais)

Vers une dépolitisation plus poussée des différends relatifs aux investissements : la contribution du CIRDI et de l'AMGI par Ibrahim F.I. Shihata (janvier 1992) (anglais et espagnol)

Documents concernant l'origine et la formulation de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats (1967) (anglais, espagnol, français) (en vente au Centre au prix de 40 dollars)

Investment Laws of the World (dix volumes à feuillets mobiles) et Investment Treaties (six volumes à feuillets mobiles) (ces deux collections peuvent être obtenues en s'adressant à Oceana Publications, Inc., 75 Main Street, Dobbs Ferry, N.Y. 10522 (Etats-Unis), au prix de 1.200 dollars pour les deux ou de 950 dollars pour les dix volumes d'Investment Laws, et de 595 dollars pour les six volumes d'Investment Treaties)

ICSID Review — Foreign Investment Law Journal (publication semestrielle) (disponible par abonnement, au prix de 50 dollars par an pour les demandeurs domiciliés dans les pays de l'OCDE, et 25 dollars pour les autres, plus frais d'envoi; s'adresser à : Journals Publishing Division, The Johns Hopkins University Press, 2715 North Charles Street, Baltimore, Maryland 21218-4319, Etats-Unis)

CIRDI

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

Téléphone: (202) 477-1234
Facsimilé: (202) 477-1269